



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)
Etablissement public de santé mentale Roger Prévot de Moisselles
(Val-d'Oise)
Visite du 2 au 4 mai et du 9 au 13 mai 2016 (2^{ème} visite)

1. BONNES PRATIQUES

Le formulaire de notification d'admission ou de maintien en soins sans consentement comporte les adresses des autorités auxquelles les patients peuvent adresser leurs recours.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les droits des patients hospitalisés en soins sans consentement sont détaillés dans le livret d'accueil ; en particulier, les recours sont déclinés en fonction de leur nature et des autorités concernées dont les adresses sont mentionnées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les heures d'ouverture de la régie, même si les affichages ne sont pas tout à fait conformes à la réalité, sa proximité géographique avec les unités d'hospitalisation et le self, ainsi que sa capacité à mettre à disposition des patients des petites sommes d'argent sont suffisamment rares pour être citées comme une bonne pratique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une grande partie des patients et du personnel médical et administratif de l'établissement prennent leurs repas aux mêmes horaires dans le même restaurant.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'unité d'hospitalisation du pôle d'Asnières fonctionne porte ouverte. Cette pratique devrait être étendue à l'ensemble des pôles de l'établissement. De façon plus générale, une réflexion

globale et une harmonisation entre les unités des modalités de restriction des libertés individuelles des patients devraient être menées au sein de l'hôpital.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

2. RECOMMANDATIONS

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

21 recommandations ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de la mise en place du registre des mesures d'isolement et de contention, de l'installation d'un dispositif d'appel dans les espaces d'isolement, de la notification des droits et voies de recours la nuit, les week-ends et jours fériés, du recueil des observations des patients, de la formation des personnels sur les droits des patients, de l'ouverture de la cafétéria aux patients et visiteurs un week-end sur deux. Les autres recommandations sont en cours de mise en œuvre.

Il importe d'arbitrer rapidement entre un projet de relocalisation encore hypothétique et des investissements ciblés sur le site de Moisselles améliorant rapidement les conditions de vie des patients. Faute de positionnement clair, d'autres évolutions, dans le cadre de coopérations inter établissements, pourraient s'affirmer implicitement et conduire à la répartition des secteurs sur d'autres établissements déjà existants. Sans prendre position sur un choix de projet, le contrôle général des lieux de privation de liberté affirme la nécessité d'offrir, dans les meilleurs délais, des conditions d'hébergement et de prise en charge thérapeutique conformes aux besoins et aux droits des patients.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Depuis la visite, le projet de relocalisation des unités d'hospitalisation sur le site du centre hospitalier de Nanterre a été approuvé par le conseil d'administration du CASH en janvier 2018 et par le conseil de surveillance de l'établissement Roger Prévôt en février 2018. Ce projet validé par l'agence régionale de santé permet désormais aux équipes de connaître l'avenir de leur établissement, de s'y investir et de préparer la phase intermédiaire avant le transfert des unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La reconstruction de l'EPS Roger Prévôt sur le site de Nanterre à horizon 2022, dans le cadre d'une direction commune, a été actée avec l'approbation par le conseil d'administration du CASH (janvier 2018) et le conseil de surveillance de l'EPS Roger Prévôt (février 2018). Le plan de réalisation doit s'étendre de 2018 à 2022.

Le projet de restructuration interne ou de relocalisation qui reste à élaborer, nécessite le déploiement d'une pédagogie des enjeux auprès des partenaires sociaux et une réflexion sur organisations du travail préfigurant le nouvel établissement. Ceci dans un souci d'optimisation des moyens et de meilleure prise en charge des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une information systématique concernant le projet et son avancement est réalisée à chaque séance d'instance (CTE, CHSCT, CME).

Des réunions d'information auprès de l'ensemble des professionnels sur l'état d'avancement du projet de réimplantation sur le site de Nanterre sont organisées : réunions d'information ouvertes à l'ensemble du personnel (réunions de jour et de nuit) (5 en 2016, 10 en 2017, 5 en 2018)

Le DIM doit disposer de données d'activité fiables par un codage et un travail d'analyse avec la communauté médicale. L'ensemble des professionnels, en particulier les chefs de pôle, doit activement y contribuer.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une sensibilisation des professionnels à l'exhaustivité du recueil de l'information médicale en psychiatrie a été réalisée permettant de constater par la suite une amélioration du codage.

L'établissement doit mettre en place une procédure alternative de notification des mesures d'admission et de maintien en soins sans consentement les week-ends et jours fériés, en l'absence d'agent du service des séjours hospitaliers en charge de ces notifications.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La procédure "notification des droits et voies de recours (notification par les administrateurs d'astreinte, la nuit, les weekends et jours fériés) a été mise à jour et est opérationnelle depuis 2017.

Un protocole de recueil des observations des patients doit être mis en place.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le recueil des observations de patients a été organisé et protocolisé par affichage et orientation vers la personne en charge des relations avec les usagers.

Une analyse des plaintes et réclamations des usagers est systématiquement réalisée en CDU

Des questionnaires de satisfaction des patients sont distribués et analysés.

L'information de la personne de confiance choisie par le patient doit être réalisée par l'établissement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les professionnels ont été sensibilisés à cette problématique. Des documents d'information sont diffusés à destination des usagers. La mise en place d'une check list d'entrée est

opérationnelle. Une action est en cours pour améliorer le recueil de la Personne de confiance (compte qualité) - PAQSS

La sur occupation chronique des unités d'hospitalisation du pôle « Gennevilliers » entraîne des placements continus de patients dans des unités extra sectorielles ; cette situation, susceptible de porter atteinte au respect des droits des patients et à la qualité de la prise en charge doit être traitée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le maintien de la référence médicale en continu est assuré de manière à conserver le respect des droits de ces patients et la qualité de la prise en charge qui leur est délivrée.

Le maintien du caractère confidentiel d'une hospitalisation n'est pas organisé au sein de l'établissement public de santé. Il est à formaliser et à mentionner dans le livret d'accueil.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La mise à jour du livret d'accueil (mention du caractère confidentiel d'une hospitalisation) a été réalisée fin 2017.

Afin d'améliorer l'information des patients il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur et de le tenir à leur disposition, d'actualiser le site internet ainsi que d'améliorer la formation du personnel soignant sur les droits des patients hospitalisés sans consentement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La mise à jour du règlement intérieur est en cours, la mise à jour du site internet est intervenue en août 2017. Les formations sur les droits des patients sont inscrites chaque année au plan de formation de l'établissement. En outre des formations internes sont régulièrement réalisées auprès des professionnels (ex: soins sans consentement, isolement et contentions).

Dans l'esprit des dispositions de l'article L. 3211-9 du code de la santé publique, le CGLPL recommande que, lors de la réunion du collège, le médecin ne participant pas à la prise en charge du patient ne soit pas un médecin travaillant au sein du pôle où ce patient est soigné, afin de permettre que s'exprime un point de vue informé mais aussi indépendant que possible tant du soin que du projet auquel il se rattache.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La réflexion sur les modalités d'organisation possibles pour répondre à cette recommandation est actuellement en cours.

L'obligation pour un patient en soins libres de présenter un « bon de régie » pour pouvoir récupérer de l'argent ne doit pas être systématique ; elle doit être exceptionnelle et justifiée par une prescription médicale.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La modification de la procédure d'accès à la régie pour les patients en soins libres est intervenue en septembre 2017

La mise en œuvre du protocole visant à permettre aux patients de voter par procuration devrait être étendue à l'ensemble des élections.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La mise en œuvre du protocole est effective pour la totalité des scrutins depuis 2016 (élections présidentielles, législatives, régionales, ...)

L'aumônerie ne comporte qu'un seul culte, le culte catholique. Cette situation doit être corrigée par la nomination d'au moins un aumônier musulman, car les patients pratiquant cette religion sont largement représentés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un aménagement du lieu de culte est en cours afin de respecter l'expression de l'ensemble des cultes.

L'accès au téléphone portable devrait être la règle, le nonaccès l'exception, motivée par des raisons médicales. Les patients doivent avoir accès à un téléphone librement, sans avoir à demander l'intervention d'un soignant, sauf exception individuelle dûment justifiée par des motifs thérapeutiques.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Formalisation et affichage des règles de vie dans les unités de soins (dont règles de vie relatives à l'utilisation du téléphone portable)

La cafétéria devrait être ouverte tous les week-ends afin que les visiteurs puissent disposer d'un lieu couvert, à l'extérieur des unités, pour rencontrer leurs proches.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La cafétéria de l'UISR est ouverte aux patients et visiteurs un weekend sur deux. Un espace dédié à l'accueil des familles a été aménagé au rez-de-chaussée des unités de soins. Des distributeurs de boissons chaudes y ont été installés.

La mise en place d'un groupe de travail et d'échanges entre l'UISR et les unités d'hospitalisation serait de nature à optimiser la prise en charge des patients au sein de cette unité intersectorielle.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le cadre et les soignants de l'UISR participent régulièrement aux transmissions des unités d'hospitalisation

Le registre prévu par l'article L. 3222-5-1 du code de la santé publique doit être mis en place et renseigné pour toute mesure d'isolement ou de contention, quel que soit le lieu où s'exerce cette mesure.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La mise en place du registre des isolements et contentions et Intégration du registre au sein du logiciel DPI est effective : Mise en œuvre du registre informatisé en septembre 2016 - Intégration dans Cariatides en juin 2018.

Le placement à l'isolement d'un patient doit être une solution de dernier recours, temporaire et justifiée par une prescription médicale. Il est contraire à la dignité qu'une personne subisse une telle situation pendant des années sans interruption.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La procédure de placement en CSI en septembre 2016 a été mise à jour. Une formation "Isolement et contention" est organisée chaque année pour les professionnels médicaux et soignants – Un bilan est présenté en CDU, CME et conseil de surveillance.

Les chambres de soins intensifs et les chambres sécurisées doivent être équipées d'un dispositif d'appel des soignants ; tout patient placé en isolement doit avoir un accès libre à des WC et à un interrupteur pour la lumière.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Toutes les CSI disposent d'un dispositif d'appel opérationnel. Elaboration d'une procédure de vérification en septembre 2016 du bon fonctionnement du dispositif, lorsque la CSI est occupée. Toutes les CSI sont équipées de WC (équipement de la dernière CSI en septembre 2017).

Les locaux des unités d'hospitalisation du pôle « Gennevilliers » doivent être rénovés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une rénovation des locaux des unités d'hospitalisation du pôle Gennevilliers / Villeneuve La Garenne a eu lieu avec emménagement et aménagement dans les nouveaux locaux en septembre 2017

Dans une unité de soins aigus, il est souhaitable que les patients aient des entretiens très réguliers avec leur psychiatre référent. L'absence de sous-effectif médical dans l'établissement devrait le permettre.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les effectifs médicaux mettent en place des entretiens réguliers.

Les chambres de l'ensemble des unités d'hospitalisation de l'établissement doivent être équipées a minima d'une table de chevet, d'une table et d'un siège. Elles mériteraient en outre d'être agrémentées de décorations.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Aménagement en mobilier de l'ensemble des chambres des unités d'hospitalisation en 2017

Une réflexion est menée sur le mobilier spécifique pour les chambres de soins intensifs

Chaque service doit se doter rapidement d'un règlement précisant les règles de vie au sein du service et le faire connaître des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La formalisation des règles de vie et de fonctionnement pour chacune des deux unités (fermée et fermable) est réalisée.

Le CGLPL relève avec intérêt l'existence d'une réflexion engagée en faveur d'une plus grande liberté d'aller et venir pour les patients, et, en tout premier lieu, pour les patients en soins libres. La nouvelle organisation de la prise en charge ne devra pas avoir pour effet d'emporter des restrictions accrues dans le régime d'hospitalisation des patients admis sans leur consentement, notamment s'agissant de leur accès aux espaces d'activités ou de convivialité. On devra veiller à ce que la fréquence de soins, activités, visites et sorties des patients sous contrainte n'en soit pas affectée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Expérimentation d'une unité ouverte avec une aile fermable sur le pôle G03 Clichy réalisée depuis juin 2017. L'évaluation de cette expérimentation prévue à partir de juin.

Il n'est pas admissible que, pour des raisons d'organisation matérielle, des patients en soins sans consentement soient hospitalisés dans une unité qui ne dépend pas de leur secteur, changés d'unité au gré de leur statut d'hospitalisation ou de leur degré d'agitation et, en conséquence, suivis par des équipes soignantes différentes.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Equipement en tables des chambres du pôle de Levallois et décoration de l'unité.

Les patients relevant du secteur G05 "La Garenne-Colombes / Bois-Colombes" sont accueillis dans l'unité d'hospitalisation du secteur (unité du G05), hormis nécessité de CSI ou d'absence de place disponible. Dans ce cas, les patients du secteur 92G05 sont accueillis sur le site de Moisselles, avec mise en place d'une prise en charge par le secteur hébergeant

avec l'appui du psychiatre référent du secteur G05. Adaptation réalisée en décembre 2017 et procédure approuvée en mars 2018.